



Direction générale cultures et arts dans la ville
Musée Jules Verne

Décision n°2022-956

Objet : Tarif de vente des livres de la boutique - Musée Jules Verne

Réf. : 8.9.3

Décision

La Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération 2020-32 du 17 juillet 2020 (point 14.3.11) portant délégation du Conseil à la Présidente pour fixer et modifier les tarifs des produits vendus dans les boutiques annexes des établissements culturels,

Vu l'arrêté n°2022-470 du 11 juillet 2022 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Vu l'arrêté n°2022-514 du 11 juillet 2022 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus pendant la période estivale,

Considérant que dans le cadre de la politique culturelle de la Métropole, les établissements métropolitains sont amenés à vendre des produits en boutique,

Considérant que dans le cadre de l'enrichissement de la boutique du Musée Jules Verne, un livre sera proposé à la vente et qu'il y a lieu d'en fixer le tarif.

Décide

Article 1. de fixer le prix de vente du livre « Le tour du monde en 80 jours », d'après Jules Verne – Unique Héritage Éditions - Collection Quelle histoire à 5,00 € TTC.

Article 2. De charger Monsieur le Directeur général des services de Nantes Métropole, et Monsieur le Receveur des Finances de Nantes Municipale, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nantes, le 19/08/2022

Pour la Présidente
Le vice-président délégué

Jacques GARREAU

mis en ligne le :

Accusé de réception en préfecture
044-244400404-20220819-2022-956-DEC-AR
Date de télétransmission : 23/08/2022
Date de réception préfecture : 23/08/2022